# Rapport de la commission de gestion de l'année 2011, conformément aux articles 93c de la LC et 34 RCCom

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion 2012, composée de Madame Fabienne Chamot et de Messieurs Guy De La Harpe, Jean-Pierre Rochat, Philippe Wiesmann et Alain Cornu (rapporteur) a siégé à 12 reprises et a mené un entretien avec tous les Municipaux.

La commission a élaboré le présent rapport en fonction des entretiens personnels avec les Municipaux et n'a absolument pas tenu compte "du rapport de gestion" émanant de la Municipalité, par le simple fait que la rédaction du texte ci-après a été réalisée AVANT d'avoir pris connaissance de celui de la Municipalité.

## Dicastère de Monsieur Bernard EBENER (27 février 2012)

La finalisation du projet de notre réseau de poubelles enterrées type Villiger, débuté en 2002, conformément au préavis N° 5/2007, ne s'est pas poursuivie et est au point mort. Nous avons par contre constaté la pose de 2 gros containers, provisoires et placés en surface, à la place de la Tannaz. Il est dommage que ce dossier ne soit toujours pas "enterré".

Le rendement de la valorisation de nos déchets est difficile, car la facturation par les entreprises concernées ne laisse pas apparaître clairement le crédit sur les matières recyclables. Dans le cadre de notre agenda 21, il pourrait apparaître opportun, afin de sensibiliser notre population à ce sujet, que les volumes et rendements puissent être formellement quantifiés.

Notre politique communale concernant des aides à nos sociétés locales est basée, principalement, sur la mise à disposition des infrastructures dédiées à ces sociétés. Des soutiens financiers directs sont parfois attribués en fonction de besoins ou d'événements particuliers. Un des critères d'attribution et de soutien est la présence de membres de notre population dans ces sociétés.

Notre agenda 21 n'a évolué que par la mise sur pied d'un comité, assisté par la société Bio Eco. Une grille de projets communaux est en phase de réalisation. Une documentation, éditée par l'Etat, est à disposition des communes désirant s'y référer.

Nos sauvegardes informatiques sont désormais externalisées auprès de la société info-service à Renens. Par contre notre service technique communal ne bénéficie pas encore de cette prestation de sauvegarde automatique. Une analyse externe à été demandée pour résoudre cette situation délicate.

La commission a apprécié les documents, tels que photos-montage et pense-bête, qui rythment et planifient l'entretien de nos parcs et espaces verts. Nous nous permettons de souligner la qualité et la diversité apportées à nos espaces fleuris et nous remercions les différents intervenants.

## Dicastère de Madame Nicole BAUDET, Vice-présidente (12 mars 2012)

Tous les bâtiments communaux sont désormais fichés. Ces documents résument et retracent, entre autre, l'historique des travaux réalisés ainsi que ceux projetés. Le suivi et la mise à jour sont effectués par notre STC ainsi que Mme N. Martin.

La Municipalité se félicite de la restructuration du service de conciergerie. A la suite des départs à la retraite de Messieurs R. Corday et Ch. Berger, l'arrivée de Monsieur D. Bourgeois, une ambiance conviviale semble s'être installée malgré une charge de travail un peu plus importante mais bien gérée. Ce service se compose maintenant de 4 concierges et de 7 auxiliaires avec un tournus de nos 2 apprentis de 1<sup>ère</sup> année. Il faut également relever que les compétences individuelles de chacun sont désormais sollicitées pour des petits travaux. Les diverses réservations des salles sont maintenant assurées par Mme N. Gerber. Quant aux suivis des chantiers, ils sont du ressort de M. Ch. Leuenberger. Nous notons que la conciergerie de nos bâtiments de la Rue Neuve est réalisée par M. H. Koch et celle du Temple par M. Ch. Desgailler, qui se charge des saintes poussières.

Notre CLAC, Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay, en activité depuis le 12 janvier 2010, est actuellement ouvert les mercredis de 14 h à 21 h, les jeudis de 16 h à 21 h et les vendredis de 16 h à 21 h. Ces horaires représentent l'équivalent d'un emploi à environ mi-temps. Les jeunes de la région immédiate, avec une moyenne d'âge de 14 – 18 ans, sont les principaux utilisateurs. Dans ce lieu, un baby-foot, une console de jeu, un ordinateur utilisable sous contrôle des animatrices et la cuisine de l'appartement sont à leur disposition. Un bilan trimestriel se réalise avec la direction des écoles, la gendarmerie et la Municipalité. Les dépenses relatives au CLAC se sont élevées en 2011 à CHF 40'551.00 sur un budget alloué de CHF 70'000.00.

Notre commission séniors est composée d'une dizaine de personnes avec Mme F. Martelli comme secrétaire, ceci sous l'égide de Pro Senectute. Les activités proposées sont des tables d'hôtes, des tables de bistrot, de la marche, par exemple. Nous relevons que l'implication de notre commune se limite à la mise à disposition des salles ainsi que les annonces dans le journal de Cossonay.

Notre hôtel du Funi a subit les difficultés liées à l'euro. La fréquentation s'en est trouvée légèrement en baisse, mais la clientèle et les tenanciers sont restés satisfaits. Le loyer, représentant 18 % du chiffre d'affaire, est conforme aux projections émises avant sa création. La commune n'a pas relevé de problèmes supplémentaires et non prévus dans son fonctionnement.

Notre restaurant communal du PAM satisfait pleinement son tenancier. Le loyer dû est un montant fixe auquel une indexation de 5 % vient s'y ajouter dès que le chiffre d'affaire dépasse CHF 600'000.00. La somme versée à la commune était en hausse pour 2010 ; les chiffres 2011 n'étaient pas finalisés. Il est à noter que M. N. Barmada, en accord avec la Municipalité, a une priorité sur la gestion et l'exploitation de l'Aula. Cette situation n'empêche, semble-t-il pas, de bonnes relations avec le théâtre et les sociétés locales. Une dizaine de réceptions communales sont organisées dans ces locaux.

Nous vous rappelons que notre commission culturelle a été dissoute en 2007. Pour la remplacer, MM P. Laedermann et J.-F. Guex ont été engagés. Depuis 2011, M. P. Laedermann est embauché à 50 % par notre commune en tant que responsable du service culture et tourisme. Dans ce cadre, il s'occupe également de la gestion du théâtre. M. J.-F. Guex, reçoit un forfait annuel pour son soutien technique. Le contrôle des comptes du théâtre est effectué par Mme N. Baudet pour la Municipalité et M. D. Rufener pour le Conseil.

#### Dicastère de Madame Valérie INDUNI (19 mars 2012)

En 2008 les coûts des transports scolaires se montaient à CHF 1'275'000.00 représentant 23 % du budget scolaire alors qu'à ce jour ils se montent à CHF 1'836'000.00 soit 29 % du budget. Cette inquiétante augmentation est en partie due aux contraintes techniques et sécuritaires de notre législateur (OFT) qui impose que chaque élève soit assis et attaché sur un siège. Cette directive n'existe tout simplement pas pour des transports publics. Les projections pour 2012 ne laissent pas penser à une diminution des coûts.

En ce qui concerne les comptes de l'ASICOPE, ceux-ci sont répartis sur les communes pour 50 % en proportion du nombre d'habitants et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves.

Suite à la présentation du DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire), concernant une réflexion sur une mise en place idéale du parascolaire, seule la mise en route de petites cantines a été réalisée dans les villages avec l'appui de bénévoles. L'ASICOPE participe à cette structure pour un montant de CHF 3.00 par repas servi.

Dans la réorganisation de la défense incendie régionale, seuls les statuts ont été acceptés en 2011. Sur le terrain, la nouvelle organisation verra le jour en 2012.

La Protection civile est également en cours de réorganisation.

Notre commune compte 3 communautés religieuses: protestante, catholique et église évangélique. Les deux premières bénéficient du statut officiel cantonal qui finance les salaires des ministres. En ce qui concerne notre commune, elle prend en charge, pour les protestants, l'entier des frais de cultes et verse, par contre, un forfait aux catholiques basé sur 2744 chrétiens recensés selon les registres du SCRIS. La paroisse protestante de langue allemande, basée à Yverdon, reçoit une contribution communale forfaitaire de CHF 567.00.

### Dicastère de Monsieur Claude MOINAT (27 mars 2012)

Le préavis N° 8/2010 prévoyant l'achat de notre nouveau véhicule du service des travaux, budgété à CHF 246'715.20, s'est finalement réalisé pour CHF 227'623.80 auquel il convient d'ajouter l'achat d'une télécommande à distance pour un montant de CHF 17'000.00. Cette dernière n'était pas prévue dans le budget, mais le décompte final l'a permis. De plus, la vente de l'ancien véhicule s'est réalisée pour CHF 6'000.00.

Les travaux du chemin des Terreaux sont terminés, à l'exception du tapis final prévu à la fin de la construction de futur immeuble sis au bas de la rue. Le décompte définitif est en cours mais le budget sera respecté.

Ce chemin ne fera pas l'objet d'une nouvelle zone 30 km/h. En effet, lors des contrôles réalisés, l'objectif V85 a été atteint. Cet objectif stipule que 85 % des véhicules ne doivent pas rouler à une vitesse supérieure à 30 km/h,.

Notre commune compte actuellement 2 zones 30 km/h, à savoir Laurelles – rue Neuve et l'ensemble du quartier des Terrailles (Prés-du-Dimanche, Bicentenaire, Derrière-le-Bourg).

Le guartier de la Vieille Ville est lui en zone de rencontre 20 km/h.

Bien que les services de l'Etat de Vaud aient confirmé que ces zones étaient correctement aménagées, nous nous interrogeons quant à savoir si les buts recherchés ont été atteints. Pour ce faire, il devrait y avoir des contrôles afin de le confirmer.

Avec la pose du tapis définitif et les marquages pendant l'été 2011, les travaux des giratoires du Pont et de la Poste sont terminés et se montent à CHF 1'489'436.50. Le

préavis 12/2009 prévoyait un montant de CHF 1'663'000.00. Cette réalisation semble convenir à tous les utilisateurs, aucune nouvelle plainte n'a été enregistrée.

Le chemin de Champ-Vionnet s'est réalisé en profitant de la synergie des travaux des giratoires et avec une mise à l'enquête administrative (compétence municipale). En 2010, CHF 35'000.00 ont été utilisés pour le terrassement et en 2011, CHF 21'000.00 pour la pose de l'enrobé, ceux-ci imputés au compte *N°* 430.3142 entretien réseau routier et extension. Après la réalisation de la future construction sur le terrain de Champ-Vionnet, le tapis final sera posé.

Nous nous sommes inquiétés de l'état du Vortex. Selon un rapport d'analyses reçu par notre Municipalité en décembre 2011, l'état de ce dispositif hydraulique est satisfaisant et doit être conservé sous surveillance car quelques micro-fissures ont été constatées. Depuis, le préavis 05/2012 nous a été proposé.

En 2011, les 8 communes partenaires du nouveau réseau d'approvisionnement d'eau ont signé la convention. Les travaux vont débuter cette année par la construction du réservoir.

## Dicastère de Monsieur Georges RIME, Syndic (02 avril 2012)

Nos services communaux ont été réorganisés. Nous avons maintenant 3 chefs de service, à savoir MM. Ch. Pouly: chef du personnel, B. Augsburger: boursier communal et Ch. Leuenberger: service technique. M. Ph. Laedermann est lui responsable du *service culture et tourisme*.

Il nous a été communiqué que cette réorganisation a permis une économie d'environ 8%, soit CHF 100'000.00.

La masse salariale a été adaptée de 1% en 2011 et 1,5 % en 2012.

Une séance hebdomadaire a lieu entre le Syndic et les chefs de services.

Cossonay emploie 25 employés communaux, 8 ainsi que les 4 apprentis habitent à l'extérieur de notre localité.

Depuis décembre 2011, le service Car Postal fonctionne à la cadence horaire. Une ligne privée intercommunale desservant Dizy, Cossonay, Gollion et Cossonay-Gare a été crée. Vu le peu de recul, il est difficile d'en faire un bilan. Pour obtenir une concession publique, il est nécessaire qu'une moyenne de 4 personnes par trajet utilisent ce service.

Les ventes des 2 cartes journalières CFF ont rapporté CHF 22'225.00. Le service de voiture Mobility sur Cossonay couvrant ses frais, la couverture en cas de déficit n'a donc pas été sollicitée.

Le dossier PGA – RPGA a débuté en 2004. Le nouveau plan directeur cantonal, entré en vigueur en 2008, a imposé une reprise du dossier qui a eu pour effet un retard dans sa finalisation ainsi qu'une augmentation des frais inhérents ; raison pour laquelle les sommes allouées se montent aujourd'hui à CHF 291'317,20, montant supérieur aux préavis acceptés par le Conseil, à savoir CHF 238'300.00.

L'ARCAM loue ses locaux CHF 1'000.00 par mois auprès de notre commune. Au besoin, la salle de réunion A est mise à leur disposition. Pour rappel, les 66 communes du district et adhérentes à l'ARCAM, financent cette association à raison de CHF 8.30 par habitant.

#### **CONCLUSIONS:**

Au vu de ce qui précède, la commission incorpore vous propose d'accepter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion pendant l'année
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011 et de lui en donner décharge
- De donner décharge à la commission de gestion pour son mandat 2011

## Commission de gestion, Cossonay le 4 juin 2012

Fabienne CHAMOT

Guy De La Harpe

Jean-Pierre ROCHAT

Philippe WIESMANN

Alain CORNU (Rapporteur)